

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi 2016 (14) 7 décembre** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 7 décembre 2016 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**16-257 2- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-258 3- Adoption du procès-verbal**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4.0 Rapport d'activités de la mairesse**

**5.0 Lecture du résumé des correspondances reçues**

**5.1 Dépôt du certificat sur la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

**5.2 Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil. Aucune déclaration n'y est annotée.**

**16-259 6. Adoption des comptes à payer au montant de 106 498.35 \$**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 106 498.35 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

10058	Bell Canada	674.89 \$
10059	Compo Recycle	991.84 \$*
10060	Conteneur Recycle	3760.83 \$*
10061	Pitneyworks	129.97 \$*
10062	Rogers	69.51 \$*
10063	SADC Matawinie	40.00 \$*
10064	Telus	68.99 \$*
10065	Bell Canada	123.60 \$*
10066	Caisse	1 000.00 \$
10067	Alain Loue-Tout Enr.	103.36 \$
10068	L'ami du bûcheron	325.69 \$
10069	Areo-Feu	1 282.45 \$
10070	Me Pierre-Édouard Asselin	1 149.75 \$
10071	Atelier Usinage St-Donat Inc.	551.78 \$
10072	Les autobus Brunet Inc.	287.44 \$
10073	Auto Parts Plus	563.12 \$
10074	Johanne Baillargeon	38.04 \$
10075	Martine Bélanger	77.06 \$
10076	Benson pièces d'auto	133.50 \$
10077	Canadian Tire	165.51 \$
10078	Home Hardware	14.90 \$
10079	CLA Experts Conseils	2 058.05 \$
10080-81	Coopsco des Laurentides	2 297.95 \$
10082	Claude Rondeau Ent. Électricien	2 574.75 \$
10083	Dubo Électrique	16.83 \$
10084	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	1 413.91 \$
10085	Les Entreprises Roland Morin Inc.	977.29 \$
10086	Environex	21.16 \$
10087	Jean Remy Fer Forgé	350.00 \$
10088	Ferme Ray Inc.	2 069.55 \$
10089	Formation Prévention Secours	17.25 \$
10090	FX Mécanique	1 756.22 \$
10091	Garage Marcel Lamarche	633.49 \$
10092	Garage de pneus NDM	540.21 \$
10093	Marcel Gaudreau	55.65 \$
10094	IGA St-Donat	160.73 \$
10095	Jocelyn Breault Inc.	2 735.12 \$
10096	Joliette Hydraulique	453.71 \$
10097	Journal Altitude 1350	2 478.51 \$
10098	L'Atelier Urbain Inc.	1 103.76 \$
10099	Martech	365.05 \$
10100	Mecan Expert	21.85 \$
10101	Médias Transcontinental S.E.N.C.	369.80 \$
10102	MRC de la Matawinie	7 739.68 \$
10103	Nortrax Québec Inc.	258.09 \$
10104	Patrick Morin	1 037.36 \$
10105	Pavage Expert Plus	16 735.76 \$
10106	M. St-Amour et Fils Inc.	13.55 \$
10107	Pneu Villemaire	528.12 \$

10108	Portes de garage Lapierre	189.71 \$
10109	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	450.09 \$
10110	Madeleine Proulx	195.71 \$
10111	R.M. Leduc & Cie Inc.	734.12 \$
10112	Info page	127.85 \$
10113	Remboursement de dépenses bibliot.	997.09 \$
10114	Sintra Inc.	721.93 \$
10115	Les Sommets Chevrolet Buick GMC	66.50 \$
10116	SRAD Communications	692.15 \$
10117	Techno Diesel	1 778.20 \$
10118	Techsport Inc.	47 038.02 \$
10119	Tenaquip Ltd.	30.98 \$
10120	Compo Recycle	31 153.95 \$*
10121	Fonds d'information sur le territoire	52.00 \$*
10122	H. Lanthier Exc. Inc. et Ent. Trans-Nord	78 183.00 \$*
10123	L'Union-Vie	3 840.30 \$*
10124	Manoir de la Rivière Dufresne	3 050.23 \$
10125	MRC de la Matawinie	15 336.89 \$*
10126	Soc. Canadienne des Postes	92.54 \$*
10127	Xérox Canada Ltée	1 548.85 \$*
10128	Remboursement de taxes	9.68 \$*
10129	Remboursement de taxes	136.26 \$*
10130	Remboursement de taxes	416.39 \$*
10131	Remboursement de taxes	274.32 \$*
10132	Remboursement de taxes	11.78 \$*
10133	Remboursement de taxes	575.95 \$*
10134	Remboursement de taxes	42.45 \$*
10135	Remboursement de taxes	102.78 \$*
10136	Contrôleur Canin	2 250.00 \$*
10137	Bell Canada	18.48 \$*
10138	CLSC Chertsey	100.00 \$
10139	Club motoneige NDM	400.00 \$*
10140	Compo Recycle	1 038.19 \$*
10141	Construction N. Faucher Inc.	59 442.08 \$
10142	Féd. Québécoise des Municipalités	442.65 \$*
10143	Rogers	69.51 \$*
10144	Syndicat canadien de la fonction publique	372.40 \$*
10145	Bell Canada	123.60 \$*

Total des incompressibles : 141 676.71 \$

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

### 7. Règlements et avis de motion

16-260 7.1 **Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage [n/d R-139-57]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement de zonage 139-57 dans sa forme et teneur sans modification au premier.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-261 7.2 Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement [n/d R-140-9]**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement de lotissement 140-9 dans sa forme et teneur sans modification au premier.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-262 7.3 Règlement modifiant le règlement sur le traitement des élus [n/d R-148-4]**

Ayant pour effet de décréter une dépense pour la rémunération des membres du conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci;

Madame la mairesse demande le vote :

Madeleine Proulx	oui
Johanne Baillargeon	oui
André Lapierre	oui
André Savage	oui
Isabelle Parent	oui
Alain Lalonde	oui
Roxanne Turcotte	oui

À cette fin, et les membres du conseil municipal ayant tous voté en faveur de l'adoption du présent règlement.

Le présent règlement # 148-4 est adopté, tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers ainsi que la mairesse.

**16-263 7.4 Demande de modification au règlement 139 [n/d R-139]**

Suite à la demande de retrait du règlement 139 article 59 légiférant la hauteur des haies en marge avant;

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de modification demandée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**A-2016-12 Avis de motion [n/d R-168-7]**

Madame la conseillère, Madeleine Proulx, donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente le conseil présentera un règlement pour adoption ayant pour effet de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**A-2016-13 Avis de motion [n/d R-166-4]**

Madame la conseillère, Madeleine Proulx, donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente le conseil présentera un règlement pour adoption ayant pour effet de modifier le règlement numéro 166.

**A-2016-14 Avis de motion - Règlement de taxation 2017 [n/d R-185-2017]**

Le conseiller Alain Lalonde donne avis de motion que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présentera, lors de la prochaine assemblée, le règlement numéro 185-2017 ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2017 ainsi que le mode de versement.

**A-2016-15 Avis de motion - Règlement du fonds de roulement [n/d R-195-1]**

La conseillère Isabelle Parent donne avis de motion que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présentera, lors de la prochaine assemblée, une modification au règlement 195 afin d'augmenter le fonds de roulement de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

## **Période de questions sur la réglementation**

### **8. Administration et ressources humaines**

**16-264 8.1 Colonie de vacances Matawinie [n/d N-952]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande d'aide à leur campagne de financement 2017 pour un montant de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-265 8.2 Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'île - Barrage [n/d N-117]**

Suite à une demande d'aide financière pour les inspections du barrage afin de se conformer à la loi.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil reporte de décision à une assemblée subséquente et demande une rencontre avec la mairesse.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-266 8.3 Québec-France – Programme intermunicipalités 2017  
[n/d N-144]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de participation au programme intermunicipalités 2017 de l'association Québec-France.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-267 8.4 Employés municipaux – fermeture des bureaux [n/d N-300]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci autorise la fermeture des bureaux et de la bibliothèque, du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017, inclusivement.

Que la directrice générale soit et est également autorisée à planifier et organiser un dîner de Noël, le mercredi 21 décembre 2016, pour les employés et les élus et autorise la fermeture du bureau de 11h00 à 13h00.

Adopté unanimement par les conseillers

**16-268 8.5 Lucie Valois [Matricule 6630 40 3291]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande d'autorisation d'installation d'un quai sur le terrain de la Municipalité donnant accès au Lac Prévost.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-269 8.6 Demande de financement – Gala de la Goutte d'Or 2017 [n/d N-922]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de financement pour le Gala méritas de la Goutte d'Or 2017 de l'école secondaire des Chutes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-270 8.7 Calendrier des séances du conseil 2017 [n/d N-640]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances ;

que le calendrier, ci-après, a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 19h30 :

11 janvier	5 avril	5 juillet	4 octobre
1 <sup>er</sup> février	3 mai	2 août	1 <sup>er</sup> novembre
1 <sup>er</sup> mars	7 juin	6 septembre	6 décembre

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-271 8.8 Liste des personnes endettées [n/d N-152-2017]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que la directrice générale soit et est autorisée à prendre les procédures nécessaires contre les personnes endettées envers la Municipalité, selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-272 8.9 Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci - [n/d N-930]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la reprise des terrains non vendus qui avaient été cédés à la Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci à titre gratuit.

Autorisé la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la directrice générale a signé tout document à cet effet et mandater la firme Raymond Sigouin, notaire, à procéder à la cession.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-273 8.10 Employés municipaux- prolongement [n/d N-302-100]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de prolongation de monsieur Daniel Lauzon pour 2 semaines supplémentaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

16-274 8.11 **Fédération Québécoise des municipalités - appui  
[n/d N-133 ]**

**CONSIDÉRANT** que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n<sup>o</sup> 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par le conseiller André Lapierre  
Et résolu:



**DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

**DE DEMANDER** que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

**DE DEMANDER** qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

**DE DEMANDER** que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-275 8.12 Demande d'acquisition de terrain  
[n/d Matricule 6729-11-2075]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que suite à la demande d'acquisition d'une partie de l'emprise du chemin Notre-Dame-de-la-Merci, la Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte de réduire l'emprise du chemin à un minimum de 15 mètres au lieu de 20 mètres, aux conditions suivantes;

- Que le propriétaire devra fournir à la municipalité une description technique préparée par un arpenteur-géomètre démontrant l'emprise du chemin d'une largeur minimale de 15 mètres tout le long de son terrain;
- Que la haie demeure toujours dans l'emprise du chemin de la municipalité et devra être enlevée si la municipalité exécute des travaux dans ce secteur;
- Que la municipalité se dégage de toute responsabilité des dommages pouvant être causés sur les installations par la proximité du chemin public;
- Que la cession de terrain sera d'un montant de 1.00 \$
- Que les frais des professionnels (notaire, arpenteur et autre) nécessaires dans le dossier seront à la charge du propriétaire;
- Que la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la directrice générale soient et sont autorisés à signer tous documents à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

**16-276 8.13 Financement camion Dodge Ram - amendement [n/d N  
95-23]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la modification du financement adopté dans la résolution 16-098 mentionnant que les fonds seraient pris dans le fonds de roulement pour acquitter la dette de l'acquisition du Dodge Ram.

Après étude, le conseil municipal prendra la somme nécessaire dans l'excédent non affecté.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

#### **9. Sécurité publique**

##### **9.1 Rapport du conseiller responsable**

##### **16-277 9.2 Contrôleur canin - contrat [n/d N-635]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la résiliation du contrat avec Madame Jacqueline Bardou en date du 31 décembre 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **16-278 9.3 Contrôleur canin- contrat [n/d N-635]**

Proposé par la conseillère Isabelle Parent  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'offre de service avec Service de Protection Canine des Monts en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **16-279 9.4 Camp Ouareau – contrat bouées 2014-2015 [n/d N-635]**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte la décision à une prochaine assemblée par manque d'information.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **16-280 9.5 Employés municipaux – Éric Lamarche [n/d N-302-110]**

La mairesse demande le vote

Suite aux recommandations du directeur du service incendie de Notre-Dame-de-la-Merci;

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la destitution du lieutenant Éric Lamarche en date de la présente séance et demande à Monsieur Lamarche de remettre à son directeur les biens, pièces et équipements qui lui avaient été remis dans le cadre de son travail au plus tard le 14 décembre 2016.

Madeline Proulx	oui
Johanne Baillargeon	oui
André Lapierre	oui
André Savage	oui
Isabelle Parent	oui
Alain Lalonde	oui

Adopté unanimement par les conseillers

### **Période de questions sur la sécurité publique**

#### **10. Voirie**

##### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

### **Période de questions sur la voirie**

#### **11. Environnement et Hygiène du milieu**

##### **11.1 Rapport de la conseillère responsable**

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Santé, famille et petite enfance**

##### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

### **Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

#### **13. Aménagement, urbanisme**

##### **13.1 Rapport du conseiller responsable**

### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion et développement économique**

### **Période de questions sur la promotion et le développement économique**

#### **15. Loisirs, Art et Culture**

## 15.1 Rapport de la conseillère responsable

### Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

#### 16-281 16. Ajournement de l'assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que la présente séance soit et est ajournée au 19 décembre après  
l'assemblée spéciale sur l'adoption des prévisions budgétaires 2017.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants  
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #16-259, 16-  
264, 16-273, 16-278.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

**2 personnes**

**Fin de la session 21h07**

---

**Roxanne Turcotte, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**